

Macron, où t'as planqué ton pognon ?



Dès le 8 mars, à la publication des déclarations des biens et avoirs des candidats, chacun pouvait observer une étonnante érosion de la fortune des Macronescu. Plusieurs millions d'euros envolés, l'équivalent d'un SMIC mensuel par jour pendant les 5 ans de leur squat élyséen, alors qu'ils vivaient intégralement à nos crochets.

Ainsi début 2022, il ne restait plus au dictateur que la modeste somme de 548 096 euros (674 949 moins 126 853 de dettes), soit même pas la moitié de ce dont disposait Hollandouille le Président qui n'aimait pas les riches, quand il a baissé le rideau (1 308 000 €)

Le 10 mars, ici même, dans [Macronescu le Mozart de la finance serait fauché](#), j'évoquais ces anomalies relevées dans les comptes du führer de poche.

Aujourd'hui de nouvelles précisions arrivent peu à peu. À défaut de révélations, ce sont des confirmations. Et elles pourraient constituer un cas d'annulation de l'élection si, par malheur pour la France, le paltoquet parvenait à se

cramponner à son trône.

Des médias mainstream subventionnés mordent la main qui les nourrit

Seraient-ce les prémices d'une fin de règne annoncée, ou un règlement de comptes sordide entre prédateurs dans leur marigot ?

Parmi les crocos affamés, les cocos subventionnés de [L'Huma](#). Certes ils y vont mollo en parlant de « *soupons sur le patrimoine* » du dictateur. Mais c'est un bon début.

Ensuite un reporter de Canal Plus, Jean-Baptiste Rivoire, carré dans ses affirmations, associé à un dénommé Gauthier Mesnier qui sévit au *Monde*, égratigne le paltoquet. Que du beau linge. Pas des complotistes d'extrême drouâte comme nous !

Nantis de leur respectabilité, ils s'insurgent que le service de presse de l'Élysée leur ait claqué la porte au nez quand ils se sont permis de poser des questions embarrassantes sur l'évaporation du fric du dictateur.

Comme « selzéceux » qui ont osé s'intéresser au passé embrouillé de Jean-Britt, à son faux mari barbu Claude Hugot, et demander des nouvelles du disparu d'Amiens, le vrai Jean-Michel Trogneux d'origine. Silence. Colères. Menaces.

Nos lascars émettent de sérieux doutes sur les honoraires empochés par Macronesco en 2012 à l'occasion du rachat par Nestlé d'une filiale de Pfizer.

Selon un informateur dans la place, la banque Rothschild aurait coutume de rétrocéder une part importante de ses rémunérations au profit de ses opérateurs majeurs, en dirigeant leurs récompenses vers des structures nébuleuses.

En avril 2012, l'histrion Macronesco joue le rôle de sa vie dans un deal de plus de 9 milliards d'euros

Cette affaire correspond au rachat de la branche nutrition infantile de Pfizer par Nestlé. Dans ce genre d'opération, la banque qui l'a portée empoche entre 1 et 1,5 % du magot. Soit entre 95 et 135 millions d'euros.

Les négociateurs qui ont mené à bien l'opération ne sont pas oubliés. Surtout s'ils ont joué un rôle déterminant comme Macronescu, qui a appâté et ferré Nestlé en lui faisant ouvrir un compte chez Rothschild. Et ensuite, en opportuniste sournois virtuose du double jeu (Jean-Britt l'a bien dressé !) il a profité d'un flottement dans les négociations entre Pfizer et Danone pour convaincre Nestlé de faire une offre qui ne se refuse pas : 500 millions d'euros de plus que son concurrent.

Y gagnant au passage des liens privilégiés, pour ne pas dire « affectifs » avec Pfizer. Lequel ne sera pas ingrat par la suite envers celui qui deviendra un de ses plus importants acheteurs de faux vaccins. Et le dispensera de toute responsabilité pour les effets secondaires et mortifères de ses mixtures, par « le fait du prince » En français moderne : l'arbitraire du dictateur.

Par ici la monnaie, par ici la bonne soupe !

Selon les pratiques courantes dans le monde de la haute finance internationale, Macronescu aurait probablement été récompensé de ses bons offices à hauteur de 5 à 10 millions d'euros. Imposables en France au titre des bénéfiques industriels et commerciaux.

Pourtant, au moment de la déclaration de magot de 2017, son patrimoine était inférieur à celui de Benoît Hamon ou de Nathalie Arthaud ! Des gauchards plus capitalistes que le fondé de pouvoirs associé des Rothschild !

En effet, il n'avait déclaré à la HATVP que 720 000 euros pour l'ensemble de ses bénéfiques industriels et commerciaux. Qui a touché au grisbi ?

Jean-Baptiste Rivoire affirme que, selon une personnalité connue des milieux financiers, mais fort timide et qui préfère garder l'anonymat, les Rothschild auraient conclu au temps de Chirac, puis du nain hongrois, des arrangements avec Bercy pour que les honoraires de leurs associés gérants ne soient pas fiscalisés en France.

Ainsi, une fraction minime de ces rémunérations est versée sous forme de salaire, en France. Donc déclarée. Et la part la plus importante est virée à l'étranger, dans des paradis fiscaux, sur des comptes gérés par un trust, donc qui ne sont pas au nom du bénéficiaire.

Les vrais destinataires de ces fonds peuvent demander ensuite qu'on les libère et qu'on les verse ailleurs, sur un compte numéroté par exemple ou au profit d'une société offshore, dans un autre paradis fiscal pour flouter davantage le circuit.

C'est une dérogation majeure au principe qui veut que, pour échapper en France à la taxation des revenus étrangers, il faut y résider moins de 6 mois par an, le passeport ou des documents consulaires faisant foi.

Capitaux vagabonds pour millionnaires errants

Une hypothèse voudrait que, Rothschild étant franco-britannique, ces structures opaques seraient installées dans les îles Anglo-Normandes ou à l'île de Man. Possible mais pas certain. Car le Delaware, Curaçao, la Barbade, les îles Cayman et d'autres encore, tendent les bras à tous les évadés fiscaux à partir d'une certaine somme en millions de dollars US. Et dans les Caraïbes, de nombreux micro-États vivent plutôt bien de ces activités.

Pour Macronescu, on a parlé de comptes à Nevis et St Kitts ou aux Bahamas.

Rumeurs corroborées par des échanges de fax entre 2012 et 2015 avec le cabinet Dixcart Management Nevis Limited, qui

représente la société offshore La Providence LLC, un nom provocateur et évocateur puisque c'est là que serait née, selon *Gala*, la grande et belle histoire d'amour entre un ado de 14 ans et un(e) quadragénaire.

Ajoutons que l'avantage de la plupart de ces terres d'accueil pour capitaux voyageurs est d'offrir une interconnexion qui permet de passer de l'un à l'autre en quelques clics, dès lors qu'on a les bons codes d'identification.

Au cours du calamiteux débat de 2017, Marine y avait d'ailleurs fait allusion, mais de façon pas assez claire pour la majorité du public. D'autant que le dictateur, à son habitude, avait noyé le poisson en menaçant de procès quiconque révélerait ses secrets inavouables.

« Si à 40 ans, t'as pas au moins 5 millions de dollars, t'as raté ta vie ! »

Le problème majeur est celui des preuves. Bien évidemment, les bénéficiaires de capitaux promeneurs ne vont pas se vanter de leurs pérégrinations financières. Et comme celles-ci sont protégées par la discrétion sans faille des paradis fiscaux, **il faut s'appuyer sur des preuves indirectes comme dans les crimes sans cadavres.**

Qui peut croire qu'en 2017, à part Philippe Poutou, Macronescu était le plus pauvre de tous les candidats ?

Depuis ce temps-là, plus de 3 millions d'euros de ses revenus se sont évaporés, un patrimoine immobilier d'environ 1 million (en oubliant la villa du Touquet) et 500.000 euros d'assurances-vie ont fondu comme neige au soleil. Même avec le réchauffement climatique, il y a de quoi nourrir des soupçons !

Or, dans sa déclaration à la HATVP, tout candidat a l'obligation de déclarer la totalité de ce qu'il possède. Même ce qu'il a touché ou possède à l'étranger de façon légale. À

défaut, c'est un délit d'omission d'une partie de son patrimoine.

Selon la Loi : « Ne pas déclarer, fournir une évaluation mensongère de son patrimoine ou omettre une partie substantielle de son patrimoine ou de ses intérêts est un délit puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Une peine d'inéligibilité de 10 ans peut également être prononcée ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique. »

Si les lois étaient appliquées comme il convient, à tout le monde en France, au lieu d'avoir une justice politique à qui le pouvoir désigne ses cibles, on aurait déjà de quoi mettre à l'ombre le despote, le temps d'instruire son procès en crimes contre l'humanité.

Christian Navis

<https://climatorealist.blogspot.com/>